AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2021-09 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2017-13 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

Lors d'une séance tenue le 2 août 2021, le conseil a adopté le Règlement n° 2021-09 abrogeant le règlement n° 2017-13 relatif à la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux.

Toute personne peut consulter le règlement sur le site Internet du Canton de Hatley ou au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Hatley ce 4 août 2021.

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale